

Montréal, le 28 janvier 2022

**PAR COURRIEL**

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Ministre de la Justice  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Retards de paiement dans la construction – Stratégie gouvernementale des marchés publics**

---

Monsieur le Ministre,

La présente concerne un enjeu qui perdure malheureusement depuis trop longtemps déjà, celui des délais de paiement dans l'industrie de la construction. Mais surtout, nous souhaitons porter à votre attention l'opportunité que représente à nos yeux le dépôt prochain de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* pour régler la portion marchés publics de cette problématique majeure pour notre industrie, qui représente tout de même près de 15 % du PIB du Québec<sup>1</sup>. Mentionnons au passage que nous saluons votre désir de favoriser l'approvisionnement local par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, mais encore faut-il que ces derniers payent les entreprises québécoises dans des délais raisonnables. Il s'agirait là d'une mesure d'aide concrète, simple et à coût nul pour l'État.

***La Coalition contre les retards de paiement dans la construction***

Permettez-nous tout d'abord de vous en dire plus sur nous. La Coalition contre les retards de paiement dans la construction (ci-après la Coalition) est un regroupement d'associations d'entrepreneurs en construction qui a vu le jour à l'automne 2013 et dont l'objectif est de mettre un terme à l'augmentation injustifiée des délais de paiement dans ce secteur. La Coalition représente l'ensemble des entrepreneurs généraux et spécialisés, lesquels sont impliqués dans toutes les étapes d'un projet de construction. Ce sont des dizaines de milliers d'entreprises qui sont pour la plupart (environ 80 %) constituées de cinq salariés ou moins et qui embauchent plus de 175 000 travailleurs et travailleuses. La Coalition compte parmi ses membres :

- Association de la construction du Québec (ACQ);
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO);
- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ);
- Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ);
- Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ);
- Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ);
- Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC), composée des huit organisations suivantes :
  - Association de vitrerie et fenestration du Québec (AVFQ);
  - Association d'isolation du Québec (AIQ);
  - Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ);
  - Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec (AERMQ);
  - Association provinciale des entrepreneurs en systèmes intérieurs Québec (APESIQ);
  - Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF);
  - Corporation des maîtres entrepreneurs en installations contre l'incendie (CMEICI);
  - Regroupement des entrepreneurs en coffrage du Québec (RECQ);

---

<sup>1</sup> <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/secteurs/construction/presentation-de-lindustrie-de-la-construction/>

- Institut d'acier d'armature du Québec (IAAQ);
- Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI);
- Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ);
- Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec (APMLQ).

### ***Une problématique aux impacts multiples qui perdurent depuis trop longtemps***

Notre objectif est simple : trouver une solution efficace et permanente à la problématique des délais de paiement dans l'industrie de la construction. Cet enjeu n'est pas nouveau. D'ailleurs, la Coalition a commandé une étude à la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, publiée en 2014 que vous trouverez en pièce jointe de la présente. Elle fait état des impacts majeurs des retards de paiement dans l'industrie de la construction et sur l'ensemble de l'économie québécoise :

- Les entreprises du secteur sont privées de fonds importants pour le bon déroulement de leurs activités;
- Les frais encourus par les intérêts s'accumulent;
- Une perte de productivité des entreprises;
- Un exode des petites et moyennes entreprises vers le privé au détriment des contrats publics;
- Un gonflement des soumissions par le peu de joueurs qui ont les reins solides pour participer aux appels d'offres publics;
- Un coût économique des retards de paiement en 2014 évalué à approximativement 1 milliard de dollars par année pour le Québec.

### ***Le projet pilote***

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, c'est à l'unanimité que les députés adoptaient le projet de loi n°108 (*Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*). Ce projet de loi prévoyait déjà qu'au terme d'un projet pilote, un cadre réglementaire visant à établir des mesures destinées à faciliter le paiement des entreprises parties aux contrats et sous-contrats publics serait mis en place. Le *Projet pilote visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction et aux sous-contrats publics qui y sont liés*, mis en place par le gouvernement en 2018, a touché une cinquantaine de contrats de construction publics et a pris fin en août 2021. Nous attendons impatiemment le rapport du Secrétariat du Conseil du trésor qui doit être publié au terme du projet pilote. Rappelons que ce rapport ne visait uniquement qu'à évaluer les modalités d'un cadre réglementaire visant à établir des mesures destinées à faciliter le paiement aux entreprises alors que le projet d'encadrement légal définitif ne faisant pas de doute. C'est au point où nous sommes et il faut agir.

### ***Une recommandation de la Commission Charbonneau***

Rappelons par ailleurs que la Commission Charbonneau s'est intéressée aux facteurs occasionnant une diminution de la concurrence, une pression à la hausse sur les prix et pouvant mener à différents stratagèmes. La recommandation n°15 du rapport de la Commission porte d'ailleurs expressément sur les retards de paiement dans la construction, nous l'ajoutons en pièce jointe de la présente. Or, votre gouvernement n'y a toujours pas donné suite.

### ***Les autres législatures en action***

Pendant ce temps, d'autres législatures canadiennes, américaines et européennes ont déjà mis en place diverses initiatives, notamment législatives et réglementaires, afin de s'attaquer concrètement à cette problématique, certaines depuis plusieurs années. L'étude économique de RCGT contient d'ailleurs une analyse des lois mises en place à l'étranger à cet égard, notamment en Europe et aux États-Unis. Près de nous, soulignons qu'en Ontario, une loi contenant des mesures permanentes sur les paiements rapides pour l'ensemble des contrats de construction (publics et privés) a été adoptée et est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Le gouvernement fédéral a aussi adopté une loi au même effet.

***La Stratégie gouvernementale des marchés publics : une opportunité d'agir rapidement***

Résultats des courses, c'est l'État québécois et les citoyens qui paient la facture encore aujourd'hui. Pourtant, une solution existe. Nous sommes convaincus que le gouvernement doit profiter du dépôt de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* pour légiférer afin de baliser les paiements pour les travaux de construction dans le secteur public. Nous en faisons une demande formelle. Tel que nous le disions d'emblée, nous saluons votre désir de favoriser l'approvisionnement local par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, mais encore faut-il que ces derniers payent les entreprises québécoises dans des délais raisonnables. Voilà une véritable mesure d'aide directe aux entreprises à coût nul pour le gouvernement. On ne demande pas de payer plus, mais bien de payer mieux.

Bien que l'industrie de la construction soit fortement sollicitée présentement et que celle-ci fasse partie intégrante du plan de relance économique du gouvernement, vous n'êtes pas sans savoir que le contexte actuel est difficile pour les entrepreneurs du secteur de la construction : coût d'approvisionnement en forte hausse, pénurie de main-d'œuvre, impacts de la COVID-19, etc. Nous saluons le fait que vous l'ayez reconnu dans la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* où des mesures de paiement sans délai ont été introduites à notre demande, mais il est temps d'aller plus loin. Le fait de ne pas s'attaquer à cet enjeu de façon permanente a et continuera d'avoir une incidence sur la volonté des entrepreneurs de réaliser les projets publics qui sont chers à votre gouvernement et importants pour les Québécoises et les Québécois. Nous réitérons que le gouvernement doit poser un geste clair en profitant de l'occasion du dépôt de la Stratégie afin de régler une fois pour toutes la problématique des retards de paiement et ainsi accroître la productivité des entreprises nécessaire à la croissance économique.

C'est dans ce contexte que nous sollicitons une rencontre avec vous dans les plus brefs délais. Sachez qu'un membre de notre équipe communiquera dans les prochains jours avec la vôtre afin d'y donner suite.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Les représentants de la Coalition,



Jean-François Arbour, président  
Association de la construction du Québec (ACQ)



Steeve Gonthier, président  
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ)



Stephen Boutin, président  
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)



Eric Côté, président  
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ)



Nancy Olivier, présidente  
Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)



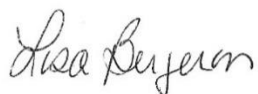
Denis Beauchamp, président  
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)

**ACTION  
PAIEMENT**

**COALITION  
CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT  
DANS LA CONSTRUCTION**



Marc Bilodeau, président  
Fédération québécoise des associations  
d'entrepreneurs spécialisés en construction  
(FQAESC)



Lisa Bergeron, présidente  
Association de vitrerie et fenestration du Québec  
(AVFQ)



Denis Thibault, président  
Association d'isolation du Québec (AIQ)



Guy Leblanc, Président  
Association des entrepreneurs en maçonnerie du  
Québec (AEMQ)



Richard Bergeron, président  
Association des entrepreneurs en revêtement  
muraux du Québec (AERMQ)



Yourik Piché, président  
Association provinciale des entrepreneurs en  
systèmes intérieurs du Québec (APESIQ)



Sébastien Grisé, président  
Corporation des entreprises de traitement de l'air et  
du froid (CETAF)



Maurice Lareau, président  
Corporation des maîtres entrepreneurs en  
installations contre l'incendie du Québec (CMEICI)



Normand Thibodeau, président  
Regroupement des entrepreneurs en coffrage du  
Québec (RECCQ)



Véronique Trépanier, présidente  
Institut d'acier d'armature du Québec (IAAQ)



Steve Bastien, président  
Association québécoise des entrepreneurs en  
infrastructure (AQEI)



Richard Laliberté, président  
Association des maîtres couvreurs du Québec  
(AMCQ)

**ACTION  
PAIEMENT**

**COALITION  
CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT  
DANS LA CONSTRUCTION**



Alain Tourigny, président  
Association des propriétaires de machinerie lourde  
du Québec (APMLQ)

- p. j. Projet de loi 66 — Mémoire de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction  
Étude d'impact des retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec, Raymond Chabot  
Grant Thornton (RCGT), 26 février 2015  
Recommandation n°15 du Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats  
publics dans l'industrie de la construction, novembre 2015